

Ermont, le 21/12/2020

Mesdames, Messieurs, Chers Locataires,

Conformément à la législation, le Conseil d'Administration de VAL PARISIS HABITAT a délibéré le 16 Octobre 2020 sur l'augmentation des loyers applicable à compter du terme de janvier 2021.

Ainsi, les loyers de votre résidence seront majorés de 0,66 % à compter de ce terme.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Locataires, l'expression de ma considération.

Pierre CASTILLO-DELLION

Directeur Général

